

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FONDS DE PROMOTION DE L'EDUCATION NATIONALE**



DIRECTION GENERALE



**APPEL AU RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION
DU FONDS DE PROMOTION DE L'EDUCATION NATIONALE
(appui à la mise en œuvre du plan pluriannuel 2017-2019)**

**A L'INTENTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU SYSTEME EDUCATIF DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Kinshasa, décembre 2016

**appel au renforcement des capacités d'intervention du FPEN
appui à la mise en œuvre du plan pluriannuel 2017-2019**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pays post-conflit à faible revenu, la République Démocratique du Congo est un pays de 2.345.000 km au cœur de l'Afrique Centrale. Avec un sol et sous-sol riches en ressources naturelles, une grande diversité culturelle et une position géostratégique (entourée de neuf pays frontaliers), la RDC offre paradoxalement de nombreuses opportunités de développement.

Cependant, dans la note introductive du Rapport d'enquête nationale sur les enfants et adolescents en dehors de l'école (Unicef RDC, 2013), le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de la RDC souligne que l'éducation est un levier essentiel du développement, particulièrement dans le contexte de la République Démocratique du Congo (RDC) où l'Etat s'est engagé, depuis plusieurs années, avec l'accompagnement des communautés et des partenaires au développement, dans un processus de pacification, de relance de l'économie et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Procurer à tous les enfants, adolescents et jeunes de la RDC une éducation de qualité répond non seulement au souci de satisfaire un droit humain fondamental, mais aussi d'offrir des opportunités à des millions de citoyens congolais de sortir de la pauvreté et de contribuer ainsi, de manière substantielle, au développement de la Nation.

La RDC a adhéré aux Objectifs du Millénaire pour le Développement qu'il a intégré dans son Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) ainsi que dans le Programme gouvernement de 5 chantiers de la République, dont les secteurs de l'éducation et de l'emploi.

La République Démocratique du Congo, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne, traverse actuellement une situation socioéconomique difficile. Pays post conflit considéré comme un Etat fragile, les difficultés économiques et sociales demeurent préoccupantes. La grande majorité de la population congolaise fait face aujourd'hui à de nombreux défis dont les plus importants sont la pauvreté et le chômage.

Plusieurs réformes sont engagées au niveau du système éducatif : la promulgation de la nouvelle Loi-Cadre n°14/004 portant enseignement national du 11 février 2014, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie du secteur éducatif (avec des stratégies sous sectorielles spécifiques) ainsi que la mise en place des dispositifs voués à accroître l'accès, la pertinence et l'équité dans le système. La gratuité de l'enseignement primaire est en cours et les résultats indiquent que plus d'enfants congolais sont de plus en plus scolarisés. L'augmentation progressive du budget alloué au secteur de l'éducation atteste la volonté du gouvernement de promouvoir une éducation de qualité

Cependant, malgré ces efforts, quelques problèmes résiduels méritent d'être pris en compte pour accroître la qualité du système éducatif ainsi que son adéquation avec les besoins et priorités de développement. Le poids du financement du système pèse sur les parents.

Plusieurs autres situations problèmes sont à prendre en compte, notamment :

- l'inadéquation de plusieurs programmes de formation;
- le manque de renforcement des capacités des formateurs dans un contexte où la formation initiale et la formation continue demeurent encore un problème ;
- le manque de pertinence des systèmes d'évaluation, de certification et de qualification;
- l'absence d'une politique incitative pour les enseignants et leur forte sédentarisation dans les milieux urbains ;
- l'absence de dispositif pertinent d'accès des apprenants à la fin de la formation en termes d'accès à l'emploi ou à l'auto-emploi;

- le délabrement des infrastructures et équipements dans les structures de formation;
- le manque de soutien financier durable en faveur des structures d'enseignement du fait de leur dépendance de la contribution des parents ;
- la pauvreté/le manque du matériel pédagogique et la disparition des manuels de référence ainsi que l'absence des bibliothèques ;
- la faible gouvernance du système éducatif.

Ces différentes problématiques constituent le fondement de la création, par le pouvoir public, en mars 2006 d'un Fonds de Promotion de l'Education nationale, FPEN en sigle.

2. CADRE INSTITUTIONNEL

Le Fonds de Promotion de l'Education Nationale, « FPEN » en sigle, créé par le Décret Présidentiel n°06-015 du 23 mars 2006, est un établissement public à caractère social et culturel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Il est placé sous la tutelle du Ministre ayant l'Enseignement Primaire et Secondaire dans ses attributions.

Le FPEN a pour objet de soutenir, de promouvoir et d'assurer le financement de l'Enseignement national. A cette fin, il collecte les ressources nécessaires en vue d'accomplir toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

En rapport avec son objet social, il est assigné au FPEN les missions spécifiques qui s'accomplissent suivant les domaines d'intervention ci-après :

- Prise en charge des soins de santé primaire des enseignants et des élèves par le rattachement des établissements scolaires aux zones de santé ;
- Organisation et/ou appui aux mutuelles de santé des enseignants ;
- Appui aux études spécifiques dans le domaine de l'Enseignement fondamental ;
- Appui à l'Enseignement spécial ;
- Prime d'excellence aux enseignants, élèves, étudiants et aux établissements de l'Enseignement National qui se sont distingués ;
- Appui aux échanges avec d'autres systèmes éducatifs post-conflits ;
- Renforcement des bibliothèques scolaires et académiques ;
- Appui aux périodiques scolaires et académiques ainsi qu'aux revues sur l'éducation ;
- Soutien institutionnel et infrastructurel aux Etablissements d'enseignement public et aux services centraux des Ministères en charge de l'Education Nationale en recourant aux partenaires extérieurs ;
- Appui à la rémunération du personnel de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ;
- Appui aux activités sportives, culturelles, parascolaires et para-académiques ;
- Toutes autres actions de stimulation, de promotion et d'amélioration de la qualité de l'enseignement sur l'ensemble du territoire national.

Les organes du FPEN sont :

- Le Conseil d'Administration (Comité de Pilotage) ;
- La Direction Générale ;
- Le Collège des Commissaires aux Comptes.

Les ressources du Fonds proviennent:

- a) D'une part, des quotités :

1. Du transfert au FPEN de la quotité réservée au Trésor Public du produit minerval payé par les élèves des établissements tant publics que privés agréés de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.
 2. Du transfert au FPEN de la quotité réservée au Trésor Public du produit minerval payé par les étudiants des établissements tant publics que privés agréés de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU).
 3. Du produit des rencontres sportives de 10% (locales, nationales et internationales) ;
 4. Du produit de la Taxe de Promotion de l'Industrie (TPI), rétrocédée au FPEN par le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI).
 5. Du produit de la Taxe sur l'autorisation d'exploitation pour hôtels (à partir de 2 étoiles) et pour restaurants (à partir de 2 fourchettes) et pour agences de voyages et similaires (catégorie A et B).
 6. Du produit de la Taxe sur le bénéfice imposable d'une société enregistrée en République démocratique du Congo pour fabrication et commercialisation des boissons alcoolisées et non alcoolisées, fabriquées au pays ou importées.
 7. Des droits sur la diffusion de la publicité dans la presse, perçus sur les Chaînes de Radio et de Télévision Publiques et Privées.
 8. De la quotité du produit de publication des résultats de l'Examen d'Etat.
- b) D'autre part, des apports :
1. Du produit des rencontres sportives et des activités culturelles payantes entre établissements de l'Enseignement national à rétrocéder au FPEN.
 2. De la subvention allouée dans le cadre du budget de l'Etat sous forme de dotation.
 3. Des contributions des Partenaires bilatéraux et multilatéraux.
 4. Des subventions, dons, legs et libéralités d'origine interne ou externe dûment acceptés par le Conseil d'administration.

3. DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Dix ans après sa création, le Fonds de Promotion de l'Education Nationale n'a pas encore réussi, par ses actions, à réaliser son objet social et à impacter sur le développement et l'amélioration de la qualité du système éducatif.

En octobre 2016, un nouveau Comité de gestion du FPEN a été mis en place. Ce dernier a posé un diagnostic pour relever les problèmes majeurs qui doivent être pris en charge pour revitaliser le Fonds. Il s'agit des problèmes suivants :

Sur le plan stratégique :

- ✓ inadéquation du cadre juridique du Fonds vu l'évolution institutionnelle du système éducatif et manque de conformité du Décret n°06/015 du 23 mars 2006 portant création du FPEN à la Loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics ;
- ✓ absence d'une vision stratégique d'orientation des actions ;
- ✓ absence d'un outil de planification des activités (d'où une navigation à vue) ;
- ✓ manque de partenariat avec les organismes internationaux publics et privés du secteur éducatif.

En matière de ressources financières :

- ✓ exploitation à ce jour de deux domaines de financement sur les treize prévus par la Loi (quotité minerval maternel, primaire, secondaire, et frais académiques supérieurs et universitaires) ;
- ✓ non-engagement des subsides budgétaires octroyés au FPEN dans le cadre de la loi budgétaire annuelle ;

**appel au renforcement des capacités d'intervention du FPEN
appui à la mise en œuvre du plan pluriannuel 2017-2019**

- ✓ trésorerie serrée, caractérisée par le manque de ressources nécessaires en compte bancaire ainsi qu'à la caisse ;
- ✓ non-versement au FPEN des sommes collectées par certains chefs d'établissement tant de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de l'enseignement supérieur et universitaire, soit 83% (311.685 \$) seul pour les Etablissements de l'ESU pour l'exercice 2015-2016;
- ✓ déséquilibre chronique entre les moyens mobilisés et les besoins de fonctionnement ;
- ✓ disproportion dans l'affectation des ressources mobilisées par le FPEN (charges du personnel et fonctionnement 65,13% ; interventions 28,87%) ;
- ✓ ignorance de la procédure des marchés publics en provinces ;
- ✓ recours au personnel extérieur au FPEN (collaborateurs extérieurs) pour les opérations de recouvrement ;
- ✓ existence en provinces des comptes bancaires autres que ceux de la Direction Générale.

En matière d'organisation et fonctionnement :

- ✓ fonctionnement irrégulier des organes statutaires du Fonds ;
- ✓ chevauchement et duplication des services, dûs à la non-définition claire du cadre organique ;
- ✓ Absence des fiches de fonction (job description) pour le personnel)
- ✓ absence des contrats de travail pour les Agents et Cadres du FPEN ;
- ✓ absence d'un Règlement intérieur;
- ✓ absence d'un Manuel de procédures administratives, techniques et financières ;
- ✓ manque d'unité de commandement suite à l'autonomie des Directions Provinciales sur le plan administratif, technique et financier ;
- ✓ faible capacité de redevabilité des services du Fonds à tous les niveaux.

4. PISTES POUR LA REVITALISATION ET LA RELANCE DU FPEN

Au regard des problèmes identifiés, la revitalisation et la relance du Fonds de Promotion de l'Education Nationale est bâtie sur quatre axes prioritaires qui constituent les composantes du plan pluriannuel 2007-2009:

- ⇒ Axe 1 : Amélioration du management et du pilotage du Fonds ;
- ⇒ Axe 2 : Diversification des sources de financement et amélioration de la gestion financière ;
- ⇒ Axe 3 : Appui aux projets structurants et innovants du système éducatif ;
- ⇒ Axe 4 : Développement des partenariats durables avec les partenaires techniques et financiers du système éducatif.

1.1. Vision du FPEN

D'ici l'an 2020, le Fonds de Promotion de l'Education Nationale (FPEN) aspire à devenir un établissement public performant pour le soutien, la promotion et le financement de l'enseignement national en assurant une mobilisation accrue des ressources financières et en les transformant en ressources durables et pérennes au service du système éducatif.

1.2. Objectifs

1.2.1. Objectif général du Plan

Relancer et revitaliser le FPEN pour accroître le niveau de collecte des ressources en vue de participer à l'amélioration de la qualité du système éducatif en République Démocratique du Congo.

1.2.2. Objectifs spécifiques du Plan

- ⇒ **Objectif spécifique 1** : Assurer un fonctionnement efficace des organes et des services du Fonds et accroître leur efficacité dans le cadre d'une gestion dynamique.
- ⇒ **Objectif spécifique 2** : Collecter et produire des ressources financières durables et pérennes, grâce à une saine gestion, pour appuyer les activités du FPEN.
- ⇒ **Objectif spécifique 3** : Assurer un appui financier aux projets structurants et innovants du système éducatif et induire l'amélioration de sa qualité
- ⇒ **Objectif spécifique 4** : Développer des relations durables avec les partenaires techniques et financiers dans le souci d'obtenir des financements additionnels pour les projets éducatifs.

5. APPEL AU RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DU FPEN

Le Fonds de Promotion de l'Education Nationale lance un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du financement de son plan d'action pluriannuel 2017-2019. Cet appel est destiné au financement des activités prévues dans les 4 composantes du plan d'action indiquées ci-dessus.

Les partenaires techniques et financiers (internationaux et nationaux), les acteurs politiques et économiques intéressés à contribuer au renforcement des capacités sont d'intervention du FPEN sont invités à remplir la lettre d'intention en annexe.

Le plan pluriannuel contenant les détails sur les activités peut être retiré auprès de :

Monsieur : Jean GUET MABIALA

Assistant du Directeur Général du FPEN

Adresse : Avenue des Ambassadeurs n°6, dans l'enceinte de l'Athénée de la Gombe-
Commune de la Gombe, Kinshasa/R.D.C

Tél. : (243) 81 80 70 929 – 9 98 46 49 42

Courriel : jean.guet.m@gmail.com

Une réunion de coordination des interventions sera organisée avec les partenaires ayant manifesté leur intérêt le 15 mars 2017. **La date limite de manifestation d'intérêt est fixée au 28 février 2017.**

Fait à Kinshasa, le

LE DIRECTEUR GENERAL,

Valentin NGANDU KAYEMBE

MODELE DE LETTRE D'INTENTION/D'ENGAGEMENT POUR LE CANDIDAT, LES PARTENAIRES AU PROJET ET/OU LES TIERCES PARTIES FOURNISSANT DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES (EN ESPECES) AU PROJET PROPOSE

Cette lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête officiel de l'organisation.

APPEL A CONTRIBUTION DG/FPEN/NGV/2016/001

Lettre d'intention/d'engagement [biffer la mention inutile]

Par la présente, (nom du candidat, partenaire ou de l'organisation tierce), représenté(e) par (nom du représentant légal) confirme son intention de/s'engage à [biffer la mention inutile] participer/contribuer au financement du plan d'action de relance et de revitalisation du Fonds de Promotion de l'Education Nationale de la République Démocratique du Congo pour la (les) composante (s) (titres des composantes du plan) :

.....
.....
.....
.....

En termes de contribution aux coûts du projet, (nom du candidat, partenaire ou de l'organisation tierce) entend fournir/fournira [biffer la mention inutile] une contribution au projet en espèces de _____ dollars américains.

En tant que partenaire du projet, mon organisation entend assumer les tâches et rôles suivants, tels que définis dans le programme de travail (description des tâches et rôles):

.....
.....
.....
.....

[à remplir uniquement par les partenaires]

Date et signature du représentant légal

LISTE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS

COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE

- Allemagne (Fondation Konrad Adenauer)
- Allemagne (GIZ)
- Ambassade des Pays – Bas
- Banque Africaine de Développement
- Banque Mondiale
- Belgique (APEFE)
- Belgique (CTB – Agence Belge de Coopération)
- Belgique (VVOB)
- Corée (KOICHA)
- Espagne (CODESPA)
- Etats Unis (USAID)
- France (AFD)
- Grande – Bretagne (DFID)
- Japon (JICA)
- Organisation Internationale de la Francophonie
- PNUD
- UNESCO
- UNICEF
- Union Européenne

PARTENAIRES NATIONAUX

- Fédération des Entreprises du Congo
- Association Nationale des Entreprises du Portefeuille
- COPEMECO
- FENAPEC
- Fonds de Promotion de l'Industrie
- Airtel
- Vodacom
- Orange
- Africell
- Groupe FORREST
- Groupe LEDYA
- Groupe DAMSEAUX (ORGAMAN)
- BCDC
- RAWBANK
- ENGEN
- TOTAL
- COBIL
- FONDATION LAURENT DESIRE KABILA
- Acteurs politiques et économiques à cibler